

**DECISION DC 12/2020**

**Attribution du marché relatif à l'entretien des espaces verts et des installations d'arrosage automatique du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse.**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R2123-1 et R2131-12 2°)

**Vu** la délibération n°DL17/2016 du 6 juin 2016 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 14 janvier 2020, et publié au BOAMP DIFF n°2020-014 du 14 janvier 2020, Annonce n°20-5797, ainsi que sur la plateforme dématérialisée DEMATIS le 14 janvier 2020,

**Vu** l'offre remise par la société *SARL FLORE BOREALE* sise 1, rue du Morillon 91940 Gometz le Châtel,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM de faire entretenir les espaces verts et les installations d'arrosage présents sur son site,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'attribuer à la société *SARL FLORE BOREALE* sise 1, rue du Morillon 91940 Gometz le Châtel, le marché relatif à l'entretien des espaces verts et des installations du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**ARTICLE 2 :**

Deux offres ont été reçues. L'une d'elle a été jugée irrecevable. Le classement des offres est donc le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
<b>1</b>	<i>1</i>	<b>FLORE BOREALE</b>

En conséquence, le marché est attribué à la société *SARL FLORE BOREALE*, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la Commande Publique.

**ARTICLE 3 :**

Le présent marché est un marché mixte.

Il est à montant forfaitaire pour les prestations d'entretien, et à prix unitaires qui s'exécutent par l'émission de bons de commande pour les prestations ponctuelles reportées dans le bordereau de prix unitaires (BPU).

S'agissant des prestations à bons de commande, les minimum et maximum sont déterminés en montants, comme suit :

- montant minimum annuel : 0 € HT
- montant maximum annuel : 10 000 € HT

Le montant forfaitaire annuel pour les prestations d'entretien est de 21 236 € HT soit 25 483,20 € TTC.

**ARTICLE 4 :**

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020. Il pourra être reconduit par période annuelle, de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

En cas de reconductions successives, sa durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter de sa date de notification.

**ARTICLE 5 :**

Les crédits relatifs au marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **25 FEV. 2020**

**Le Président,**

  
**Jean-François VIGIER**

- Décision :
- transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : **25 FEV. 2020**
  - Affichée le **25 FEV. 2020**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC12_2020
Date de la décision:	2020-02-25 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché relatif à l'entretien des espaces verts et des installations d'arrosage automatique du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200225-DC12_2020-AU

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20200225-DC12_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	968
<i>nom original:</i>		
dc 12 20.pdf	application/pdf	130412
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20200225-DC12_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	130412

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2020 à 10h19min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2020 à 10h20min06s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2020 à 10h20min11s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	25 février 2020 à 10h25min22s	Recu par le MIAT le 2020-02-25

